

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance n° 6 du lundi 20 juin 2022 – 18 heures 30 – salle de la mairie

Présents : MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, RIBES Bénédicte, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, MONIÉ Florian, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Louis GUILHEM à Florian MONIE

Absent(s) excusé(s): Néant.

Absent(s) : Néant

M. le maire ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de Maryvonne HAGER à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1- Approbation du PV du conseil du 30 mai 2022 – Présentation Serge Marret.

Le PV est accepté à l'unanimité.

2- Convention PUP avec M. et Mme Ortega Michel (sous réserve) – Présentation Sébastien Sabatier.

La convention n'a pas été signée à ce jour car les époux Ortéga réfléchissent à des travaux supplémentaires pour une canalisation de plus. Ayant deux terrains, ils souhaitent installer deux pompes de relevage et donc deux canalisations d'assainissement différentes.

3- Modification du temps de travail d'un agent technique territorial – Modification du tableau des emplois – Délibération suppression emploi 23h et création emploi 30h – Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil est favorable à la suppression de l'emploi de Wioletta sur la base de 23h et par conséquent favorable à la création d'emploi de Wioletta à 30h par semaine.

4- Avenant au contrat du logement rue Neuve et du Presbytère – Modification de l'échéance de paiement – Présentation Patrick Célerier.

En réponse à la demande de la trésorerie d'harmoniser le paiement des loyers de ces logements à la même date, le Conseil approuve l'échéance du paiement en début de mois. Un avenant aux contrats de location de ces deux logements sera rédigé dans ce sens.

5- Acquisition de la maison et de la remise Dusseau - Présentation Serge Marret.

Le Conseil décide d'acquérir la maison et la remise de Mme Dusseau, soit l'acquisition de quatre parcelles qui constituent ce bien à savoir,

- Pour la maison : parcelles A112 et A113 soit une superficie au sol de 56 m²
- Pour la remise : parcelles A114 et A115 soit une superficie de 67 m²

6- Vente à Mme Adès Marie-Christine d'une partie de l'impasse de l'égalité – Présentation Serge Marret.

Le Conseil décide d'accéder à la demande de Mme Adès d'acquérir la rampe à 30 € du m².

7- Emplois saisonniers de 16 à 20 ans - Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil décide que, sur la base de seize candidatures parvenues au secrétariat, les huit candidats les plus âgés nés entre 2002 / 2005 soient embauchés pour cette saison estivale pour une durée de 15 jours. L'âge limite pour postuler étant de 20 ans. Un courrier leur sera adressé avec les pièces à fournir.

8- Subventions aux associations année 2022 – Présentation Patrick Célerier.

Pour l'année 2022, des subventions sont accordées à sept associations en ayant fait la demande, dont les dossiers sont complets.

Trois subventions supplémentaires sont accordées à trois associations dont les dossiers complets nous sont parvenus à savoir : Scooter Racing Time (300 €), Usep (1 500 €), Amis du Patrimoine (1 000 €).

En ce qui concerne l'ACCA, la demande de subvention est irrecevable en l'état car certains éléments manquent au dossier, liste des adhérents incomplète, absence de compte rendu d'AG, bilan incomplet, pas de budget prévisionnel, tous éléments obligatoires pour une association.

Le Conseil municipal attend plus de transparence et de rigueur dans l'administration de l'association.

9- Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec le SAS TAPAS'OIF - Présentation Serge Marret.

Le Conseil décide unanimement de renouveler la convention d'occupation du domaine public avec le SAS TAPAS'OIF pour l'année 2022.

10- Contrat de location relatif au logement des écoles - Présentation Patrick Célerier.

Le Conseil décide à l'unanimité de louer à titre gracieux (ni loyer ni charges) à la jeune femme réfugiée d'Ukraine et à ses deux enfants l'appartement mis à sa disposition au-dessus des écoles pour une durée de six mois renouvelables.

Informations et questions diverses :

- Projets de SCOT et de PLH : leurs conséquences sur le PLU - Présentation Serge Marret.

En janvier ou février 2023, le document d'orientation et d'objectif devrait sortir. Il définit les orientations stratégiques, les objectifs et les actions. Tous les documents d'urbanisme PLU, Cartes communales... devront obligatoirement reprendre les prescriptions du SCOT.

Dans les ambitions du projet stratégique, il est prévu 4500 habitants supplémentaires dans les 20 prochaines années, soit environ 5200 logements. Sur 54 communes de la CCRLCM, 34% iraient sur Lézignan ; 16% pôle relais (Canet, Ferrals, Fabrezan) ; 25 % pôle de proximité et 25 % autres villages soit 34 villages dont Tourouzelle et les petits villages des Corbières

La société OCTE'HA qui assiste la commune dans la révision de notre PLU nous proposera pour une prochaine réunion du SCOT et du PLH quelques axes de réflexions/questions notamment pourquoi notre village est-il relégué dans les 25% d'autres villages alors que notre voisin d'Escales est classé dans les pôles de proximité par exemple ?

La population à Tourouzelle a évolué favorablement de 1968 à 2007, mais depuis 2008, date du début du PLU, la population stagne. En effet les zones AU1 qui devaient se construire ne l'ont pas été ce qui a bloqué toutes constructions sur les zones AU2 et AU3, entraînant de ce fait un déficit de population.

Les nouveaux apports de population à Tourouzelle viennent majoritairement de la région de Béziers. La tranche d'âge de 60 à 74 ans y représente 30,40 % ce qui est au-dessus de la moyenne nationale.

- Création d'un ossuaire dans le cimetière - Présentation Serge Marret.

Le Conseil approuve la construction au plus tôt d'un ossuaire puisque notre procédure s'arrête le 9 novembre 2022. Les tombes abandonnées seront récupérées, puis les corps après réduction déposés à l'ossuaire qui devrait se faire à côté du porche des condoléances.

- Soirée de remerciements aux bénévoles pour la rénovation du logement à la famille ukrainienne - Présentation Patrick Célerier.

Une soirée d'hommage et de remerciements aux personnes bénévoles sera organisée le jeudi 23 juin 2022 sous le préau de l'école.

- Acquisition de jeux pour l'espace jeunes de derrière l'école - Présentation Sébastien Sabatier.

Le bureau Véritas lors de son contrôle de l'aire de jeux derrière l'école a relevé l'absence de notices d'utilisation des jeux extérieurs. Celles-ci étant introuvables, le Conseil décide d'acquérir chaque année un ou plusieurs jeux pour les enfants afin de renouveler ce parc de loisir pour les petits (balançoire, toboggan, tourniquet, cabane...).

- Ecole : point sur les effectifs de la rentrée scolaire 2022/2023 – Présentation Suzanna Grix.

Constatant un dépassement du seuil de 24 élèves pour l'unique classe de maternelle de Castelnaud, M Thomas directeur du RPI, indique que la règle impose alors l'engagement d'une Atsem. Lors d'une réunion entre M. Thomas, les maires, des adjoints et la présidente du SIVOS, il a été acté le 17 juin après-midi que 4 élèves sur les 10 de GS seront affectés à l'école de Tourouzelle, 6 restant donc à Castelnaud. L'opération sera blanche pour le SIVOS qui ne recrutera pas d'ATSEM pour Tourouzelle compte tenu du faible nombre d'élèves de la classe GS-CP. Afin de répondre aux besoins de ces jeunes écoliers, la Commune de Tourouzelle fera installer à ses frais, un petit WC, des tables ajustables en hauteur et de petites chaises et divers autres matériels.

- Projet lotissement rue des Jeïches - Présentation Sébastien Sabatier.

M. Miraglia nous a présenté une proposition d'aménagement des 3500 m² de la parcelle A 436 en 5 lots de maisons avec jardin, parfois accolées par le garage ainsi qu'un bassin de rétention, des places de parking, une voirie avec bande de retournement, 3 ou 4 poteaux d'éclairage public. Priorité pourrait être donnée à l'acquisition par des Tourouzellois. M. Miraglia nous propose 10 € du m² pour l'achat de cette parcelle qu'il ne revendrait pas au-delà de 100 € (entre 80 et 100 €) une fois construite et aménagée.

Le Conseil d'un commun accord souhaite recevoir pour la vente de cette parcelle un montant minimum de 40 000 €.

Lors d'un prochain Conseil municipal, nous devons entériner la modification du PLU pour permettre l'accolement de deux maisons et ramener la limite de construction par rapport l'aplomb du ruisseau de 15 à 7 mètres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 25.